

**ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU
TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE**

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

2, rue Linné
44000 NANTES

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2014

COPIE SIGNEE

In Extenso Audit

7 Impasse Augustin Fresnel
BP 20039

44801 Saint-Herblain Cedex

Tél: +33 (0) 2 51 80 18 00

Fax: +33 (0) 2 51 80 17 99

nantes@inextenso.fr

www.inextenso.fr

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

2, rue Linné
44000 NANTES

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Saint-Herblain, le 22 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Audit

Philippe TESSON

